

UNE LISTE DE CONTRÔLE POUR LA PLANIFICATION DU TESTAMENT

Avant de rédiger un testament, ou lors de la révision de votre testament actuel, vous devrez prendre quelques décisions importantes. Nous avons établi une liste de questions et de sujets de préoccupation dont vous voudrez peut-être discuter avec votre conseiller avant de commencer. Bien que chaque situation soit différente, nous avons abordé ici les questions de succession les plus courantes :

QUESTIONS PRÉLIMINAIRES

Quelles sont les limites de votre succession?

- Avez-vous examiné un divorce, une cohabitation, des conventions d'actionnaires ou d'autres documents juridiques pour déterminer les limites de votre plan successoral?
- Avez-vous une résidence secondaire ou d'autres biens à l'étranger qui pourraient nécessiter des conseils spécialisés?

LE CHOIX DES EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES ET DES FIDUCIAIRES

Exécuteur

- Qui est la meilleure personne pour être le ou les exécuteurs (liquidateurs) de votre succession? Qui est le mieux placé pour être votre mandataire pour les soins personnels ou financiers?
- Votre succession est-elle complexe ou y a-t-il d'autres préoccupations qui pourraient nécessiter un exécuteur professionnel (liquidateur) ou un avocat?
- Avez-vous discuté de la résidence de votre exécuteur (liquidateur) avec votre conseiller? La résidence à l'étranger d'un exécuteur ou d'un fiduciaire peut avoir un effet préjudiciable sur l'efficacité fiscale et l'administration de votre succession.
- Avez-vous parlé à votre représentant privilégié pour savoir si cette personne :
 - ✓ Est disposée à agir?
 - ✓ A le temps d'administrer une succession ou d'agir en tant que mandataire?
 - ✓ A les connaissances et le professionnalisme nécessaires pour comprendre et exercer ses fonctions?
 - ✓ Vous craignez que leur nomination ne provoque des conflits dans votre famille ou avec d'autres bénéficiaires?

Fiduciaires

Prévoyez-vous que votre succession sera conservée en fiducie pendant plusieurs années? Si oui :

- Avez-vous discuté de la résidence de votre fiduciaire avec votre conseiller car une résidence à l'étranger peut avoir un effet négatif sur l'efficacité fiscale et l'administration de votre succession?
- Qui est la meilleure personne pour agir en qualité de fiduciaire des actifs détenus pour un ou plusieurs de vos bénéficiaires?
 - ✓ Cette personne est-elle disposée à agir?
 - ✓ A-t-elle le temps d'agir?
 - ✓ A-t-elle les connaissances et le professionnalisme nécessaires pour comprendre et exercer ses fonctions?
 - ✓ Est-ce que cela va provoquer des conflits dans votre famille ou avec d'autres bénéficiaires?

ACTIFS SPÉCIFIQUES À CONSIDÉRER

Ai-je des actifs qui nécessitent une attention particulière?

Les actifs qui ne font pas partie de ma succession

- Produits enregistrés, produits d'assurance et autres actifs avec désignation de bénéficiaires. Notez qu'au Québec, les produits d'assurance peuvent avoir une désignation de bénéficiaire.
 - ✓ Avez-vous examiné tous les comptes enregistrés et les polices d'assurance pour vous assurer que les bénéficiaires appropriés sont en place?
 - ✓ Avez-vous pris contact avec votre employeur actuel ou précédent pour vous assurer que les régimes de retraite de votre employeur sont correctement désignés?

Si vous avez des actifs détenus en commun :

- Avez-vous laissé des instructions suffisantes pour établir si un compte conjoint est détenu en fiducie pour votre succession ou s'il est transmis directement au codétenteur (pour le Québec, le compte conjoint sera gelé jusqu'à ce qu'il soit transmis à la succession)?
 - ✓ Avez-vous pris en compte la valeur de ces actifs et les conséquences fiscales pour déterminer le schéma de répartition dans votre testament?

Actifs ayant une valeur sentimentale

- Vous avez un héritage familial ou d'autres biens sentimentaux que vous souhaitez distribuer à des personnes spécifiques?
 - ✓ Avez-vous parlé de vos souhaits aux membres de votre famille?
 - ✓ Avez-vous envisagé d'énumérer ces items dans votre testament ou séparément, dans le cadre d'une note ou d'une liste de souhaits?

Actifs numériques

- Avez-vous des actifs qui sont détenus sous forme numérique?
 - ✓ Avez-vous veillé à ce que des clauses appropriées soient incluses dans votre testament pour permettre à l'exécuteur (liquidateur) de s'en occuper?

Autres actifs pouvant nécessiter une planification particulière

- Avez-vous des actifs qui nécessitent une attention particulière, tels que :
 - ✓ Un chalet ou une autre propriété de loisirs. Si oui :
 - Souhaitez-vous indiquer dans votre plan successoral que la propriété doit être vendue ou souhaitez-vous la léguer à votre famille?
 - Si le chalet doit être vendu, avez-vous envisagé d'offrir un droit de premier refus aux bénéficiaires?
 - Avez-vous discuté avec la famille pour savoir si elle souhaite hériter et, si oui, comment les décisions seront prises pour éviter tout conflit à l'avenir?
 - ✓ Une entreprise privée. Si oui :
 - Souhaitez-vous que l'entreprise soit vendue ou qu'un bénéficiaire en hérite?
 - Avez-vous examiné si un gel successoral est une mesure appropriée pour vous?
 - Avez-vous discuté avec votre conseiller de la meilleure façon d'utiliser l'exonération cumulative des gains en capital?

- Avez-vous discuté avec un conseiller fiscal et votre exécuteur testamentaire (liquidateur) de la création d'un plan de pipeline si vos bénéficiaires ne souhaitent pas poursuivre l'activité?
 - ✓ La propriété intellectuelle, telle que les marques, les droits d'auteur ou les designs industriels.
- Si vous avez d'autres actifs qui nécessitent une planification spéciale, avez-vous considéré :
 - ✓ À qui souhaitez-vous léguer ces actifs?
 - Avez-vous reçu les conseils spécialisés dont vous aurez besoin pour assurer une transition en douceur et fiscalement avantageuse?

Héritages

- Y a-t-il des personnes ou des organismes à qui vous souhaitez faire un cadeau unique?
 - ✓ Avez-vous réfléchi à la forme que devrait prendre le don (par exemple, en nature ou en espèces)?

Vos bénéficiaires**Questions préliminaires**

- Souhaitez-vous traiter tous les bénéficiaires de la même manière ou traitez-vous les bénéficiaires différemment?
 - ✓ Avez-vous réfléchi à la manière de leur communiquer cela?
- Avez-vous des circonstances ou une dynamique familiale qui peuvent influencer sur la manière dont votre succession doit être répartie, par exemple :
 - ✓ Un second mariage
 - ✓ Les enfants issus de relations antérieures
 - ✓ Bénéficiaires ayant des besoins particuliers/ handicapés/bénéficiaires dépendants
 - ✓ Responsabilités de soins aux personnes âgées
 - ✓ Personnes mineures

Enfants/bénéficiaires handicapés mineurs

- Qui doit être le tuteur de vos enfants ou des personnes à charge souffrant d'un handicap physique?
 - ✓ Avez-vous parlé à votre représentant privilégié pour savoir si cette personne :
 - Est prête à agir?
 - Comprend vos souhaits pour cet enfant ou cette personne?

Avez-vous examiné les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) pour vous assurer qu'ils seront maintenus?

- La désignation d'un souscripteur successeur dans votre testament peut aider à garantir que le régime reste intact pour les bénéficiaires du REEE.
- Avez-vous des bénéficiaires handicapés qui nécessitent une attention particulière? Si oui :
 - ✓ Avez-vous examiné les prestations d'invalidité provinciales pour vous assurer que votre plan successoral est formulé de manière appropriée afin de les protéger ainsi que toute prestation sensible au revenu ou aux actifs?
 - ✓ D'autres membres de la famille envisagent-ils de laisser un don au bénéficiaire handicapé? Si oui, avez-vous veillé à ce que les deux plans soient établis de manière à ne pas avoir d'effet négatif sur les prestations du bénéficiaire invalide?
- Avez-vous réfléchi aux conditions dans lesquelles l'héritage de votre enfant ou de votre bénéficiaire handicapé doit être détenu :
 - ✓ À quel âge un enfant mineur doit-il obtenir son héritage?
 - ✓ L'enfant mineur ou son tuteur peuvent-ils avoir accès à une partie des fonds avant d'en hériter? Si oui, à quelles fins?
 - ✓ Que se passe-t-il si l'enfant décède avant la date de distribution; qui hérite des fonds?

Familiale

Pour toutes les fiducies créées dans le cadre de votre plan successoral :

- Avez-vous réfléchi au type de fiducie (le cas échéant) qui pourrait le mieux répondre à vos besoins (par exemple, conjoint, Henson si nécessaire, famille)?
- Quel type d'autorité doit avoir le(s) fiduciaire(s)?
- Que doit-il se passer au décès des bénéficiaires ou des fiduciaires d'une fiducie?
- Avez-vous envisagé de nommer un conseiller financier que vous aimeriez que votre fiduciaire retienne? Si oui :
 - ✓ Avez-vous partagé votre plan successoral avec le conseiller afin de vous assurer que les bonnes clauses d'investissement figurent dans votre testament?
- Avez-vous discuté de la question de savoir si l'exécuteur (liquidateur) ou le fiduciaire doit être payé? Si oui :

- ✓ Avez-vous discuté avec votre conseiller des options disponibles pour effectuer le paiement, en particulier si l'exécuteur ou le fiduciaire n'est pas un bénéficiaire de votre succession ou de votre fiducie?
- ✓ Souhaitez-vous conclure une convention avec votre exécuteur (liquidateur)/fiduciaire?

AUTRES CONSIDÉRATIONS

- Clause de décès simultanés
 - Qui héritera si tous les bénéficiaires de votre plan successoral décèdent avant vous?
- Instructions pour les funérailles
 - Souhaitez-vous inclure des instructions concernant les arrangements funéraires ou la disposition de votre corps?
- Animaux de compagnie
 - Avez-vous réfléchi à la personne qui s'occupera de vos animaux de compagnie? Si oui :
 - ✓ Souhaitez-vous fixer une allocation financière pour les aider dans leurs soins?
- Prêts à un membre de la famille ou à d'autres bénéficiaires
 - Avez-vous prêté ou donné des fonds à un bénéficiaire? Si oui :
 - ✓ Souhaitez-vous renoncer au prêt dans le cadre de votre plan successoral?
 - ✓ Vous souhaitez prendre en considération le don ou le prêt et réduire l'héritage du bénéficiaire?

Autres facteurs à discuter avec votre conseiller :

- Votre succession a-t-elle été constituée de manière à ce que votre famille gère correctement les actifs que vous lui laissez?
- Là où cela a du sens, avez-vous exploré toutes les possibilités de réduire les impôts que votre succession devra payer?
 - Roulements
 - Dons caritatifs
 - Désignation des bénéficiaires (Au Québec, désignation des produits d'assurance)
 - Propriété conjointe
 - Testaments multiples
- Votre succession disposera-t-elle de suffisamment de liquidités pour payer l'impôt au décès? Si non, avez-vous envisagé une assurance dans votre planification?

Visitez-nous à l'adresse
ci.com/fr/planification-fiscale-de-la-retraite-et-successorale



AVIS IMPORTANTS

Cette communication est publiée par Gestion mondiale d'actifs CI (« CI »). Tous les commentaires et renseignements contenus dans cette communication sont fournis à titre de source générale d'informations et ne doivent pas être considérés comme des conseils personnels en matière de placement. Les données et les renseignements fournis par CI et d'autres sources sont jugés fiables à la date de publication.

Certains énoncés contenus dans la présente sont fondés entièrement ou en partie sur des informations fournies par des tiers; CI a pris des mesures raisonnables afin de s'assurer qu'elles sont exactes. Les conditions du marché pourraient varier et donc influencer sur les renseignements contenus dans le présent document.

L'information contenue dans ce document ne constitue pas des conseils juridiques, comptables, fiscaux ou de placement et ne devrait pas être considérée comme telle. Il convient de consulter des conseillers professionnels avant d'agir en vertu des renseignements contenus dans cette publication.

Le contenu de cette présentation ne peut, en aucune manière, être modifié, copié, reproduit, publié, téléchargé, affiché, transmis, distribué ou exploité commercialement. Le téléchargement, la retransmission, le stockage sur quelque support que ce soit, la reproduction, la redistribution ou la nouvelle publication à n'importe quelle fin sont strictement interdits sans la permission écrite de CI.

Gestion mondiale d'actifs CI est le nom d'une entreprise enregistrée de CI Investments Inc.

©CI Investments Inc. 2021. Tous droits réservés.

Publié le 14 juillet 2021

21-07-387851_F (07/21)